

Mairie de Bert

6 Rue de la Maírie 03130 - Bert

<u>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u> SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Tél: 00 33 4 70 99 60 90

Courriel: mairie-bert@orange.fr

<u>Date de convocation</u>: 06/04/2023 Vendredi 14 avril 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents: M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique,

M. Gilles JALICOT, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs: Nicolas GUY à Jean Louis MESTRIES

Etai(ent)t excusé(e)s:

Absent(s):

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
132023	Renouvellement contrat location copieur	9 VOIX POUR
142023	Renouvellement convention avec le SIVOM Vallée de la Besbre pour la facturation aux usagers	9 VOIX POUR
152023	Vote des Taux d'Imposition pour 2023	1 ABSTENTION 1 CONTRE 2 VOIX + 1.5% 5 VOIX + 2%
162023	Vote du Compte de Gestion Commune	9 VOIX POUR
172023	Vote du Compte de Gestion Assainissement	9 VOIX POUR
182023	Vote du Compte Administratif Commune	8 VOIX POUR
192023	Vote du Compte Administratif Assainissement	8 VOIX POUR
202023	Vote de l'Affectation du Résultat Commune	9 VOIX POUR
212023	Vote de l'Affectation du Résultat Assainissement	9 VOIX POUR
222023	Vote du Budget Primitif 2023 Commune	9 VOIX POUR
232023	Vote du Budget Primitif 2023 Assainissement	9 VOIX POUR
242023	Révision du forfait Assainissement et Redevance	2 CONTRE 7 VOIX POUR
252023	Remboursement de caution au locataire	9 VOIX POUR
262023	Rétrocession d'une concession à la commune	9 VOIX POUR

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

COMMUNE DE BERT

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2023

<u>Date de convocation</u>: 6 avril 2023 Vendredi 14 avril 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents: M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme Dominique MATHIEU,

M. Gilles JALICOT, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs: Nicolas GUY à Jean Louis MESTRIES

Etai(ent)t excusé(e)s:

Absent(s):

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Décision de renouvellement du contrat de location du copieur
- Information pour l'installation du panneau d'information led (suite à la proposition du Département)
- Décision de renouvellement de la convention avec le SIVOM pour la facturation aux usagers
- Vote des taux d'imposition
- Vote des Comptes de Gestion Commune et Assainissement
- Vote des Comptes Administratifs Commune et Assainissement
- Affectation des Résultats Commune et Assainissement
- Vote des Budgets Primitifs Commune et Assainissement
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2023

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 21 mars 2023.

DECISION DU MAIRE

M. le maire demande à l'assemblée de rajouter 2 questions à l'ordre du jour : accord à l'unanimité
M. le maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} avril 2023, toutes les ventes de biens immobiliers avec un classement énergétique de « basse classe » doit faire l'objet d'un diagnostic énergétique à présenter avant même la visite. En conséquence, les deux bâtiments de la rue du moulin mis en vente correspondant à ces caractéristiques, il a sollicité la la société AGENDA pour réaliser ces travaux qui seront facturés à un coût unitaire de 650.00 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU COPIEUR DE LA MAIRIE (13)

Monsieur le maire informe les membres présents que le contrat de location conclu avec TOSHIBA est arrivé à échéance au 31.12.2022. Deux propositions ont été reçues pour un nouveau contrat de location pour une période de 21 trimestres :

- TOSHIBA : 240 € HT par trimestre Coût copie : 0.05 €/copie couleur - volume 2 900 copies

0.005 €/copie NB - volume 600 copies

Contrat Maintenance: 148 € HT/mensuel

- I.L.C. : 170 € HT par trimestre Coût copie : 0.05 €/copie couleur - au réel

0.005 €/copie NB - au réel

Après avoir étudié les deux propositions, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR, de retenir la proposition de I.L.C. et autorise M. le maire à signer le contrat de location et tous documents relatifs à cet engagement.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOM (14) POUR LA FACTURATION AUX USAGERS

Monsieur le maire rappelle la convention avec le SIVOM Vallée de la Besbre pour la facturation de la redevance de l'assainissement collectif, arrivée à échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR, de confier au SIVOM Vallée de la Besbre, la facturation de la redevance d'assainissement collectif dans les conditions prévues par la convention, d'autoriser le maire à signer la convention avec le SIVOM Vallée de la Besbre.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023 (15)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE 'Rives), 1 ABSTENTION (Jalicot), 2 voix POUR +1.5% et 5 voix POUR + 2%, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taux votés pour 2023:

Foncier bâti = 13.54 %
 Foncier non bâti = 34.34 %
 Taxe Habitation = 10.54 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit obtenu permet l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2023.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE COMPTES DE GESTION 2022 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT (16-17)

Mme BERNARDIN Emilie présente au conseil municipal que le compte de gestion établi par M. BALAVY, Trésorier de Lapalisse et M. KINDERSTUTH, Chef du Service Comptable de Vichy, à la clôture de l'exercice est signé par le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux écritures de la COMMUNE. Ce compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif. Après délibéré, les membres présents, au vu des éléments présentés, vote, avec 9 voix POUR, le compte de gestion 2022 après avoir examiné les opérations qui y sont retracée et les résultats de l'exercice.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT (18-19)

Commune

M. le maire se retire, et M. MATHIEU Patrick, doyen de l'assemblée, au vu des éléments présentés du compte de gestion 2022, procède au vote, et arrête ainsi les comptes, avec 8 voix POUR :

Investissement:	Dépenses	Prévues	156 700.00 €
		Réalisées	62 851.30 €
		Restes à réaliser	0.00€
	Recettes	Prévues	156 700.00 €
		Réalisées	65 687.88 €
		Restes à réaliser	76 603.00 €
Fonctionnement : Dépenses		Prévues	279 985.00 €
		Réalisées	183 977.11 €
	Recettes	Prévues	279 985.00 €
		Réalisées	280 331.73 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement		2 836.58 €	
		Fonctionnement	96 354.62 €
		Résultat global	99 191.20 €

Assainissement

M. le maire se retire, et M. MATHIEU Patrick, doyen de l'assemblée, au vu des éléments présentés du compte de gestion 2023, procède au vote, et arrête ainsi les comptes, avec 8 voix POUR :

Dépenses	Prévues	458 546.00 €
	Réalisées	62 622.92 €
	Restes à réaliser	50 000.00€
Recettes	Prévues	458 546.00 €
	Réalisées	198 245.78 €
	Restes à réaliser	244 080.00 €
: Dépenses	Prévues	32 725.00 €
	Réalisées	12 070.94 €
Recettes	Prévues	32 725.00 €
	Réalisées	33 165.10 €
Résultat de clôture de l'exercice : Investissement		135 622.86 €
	Fonctionnement	21 094.16 €
	Résultat global	156 717.02 €
	Recettes : Dépenses Recettes	Réalisées Restes à réaliser Recettes Prévues Réalisées Restes à réaliser Dépenses Prévues Réalisées Recettes Prévues Réalisées Recettes Prévues Réalisées re de l'exercice : Investissement Fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT (20-21)

Commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	8 750.69 €
- un excédent reporté de	87 603.93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	96 354.62 €
- un excédent d'investissement de	2 836.58 €
- un excédent des restes à réaliser de	76 603.00 €
Soit un excédent de financement de	79 439.58 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : EXCEDENT 96 354.62 € Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 € Résultat reporté en fonctionnement (002) 96 354.62 € Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 2 836.58 €

Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	5 130.93 €
- un excédent reporté de	26 225.09 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	21 094.16 €
- un excédent d'investissement de	135 622.86 €
- un excédent des restes à réaliser de	194 080.00 €
Soit un excédent de financement de	329 702.86 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021 : EXCEDENT 21 094.16 € Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 € Résultat reporté en fonctionnement (002) 21 094.16 € Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 135 622.86 €

VOTE DU BUDGET 2023 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT (22-23)

Commune

Mme BERNARDIN Emilie présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2023 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement : 279 985.00 € Section d'investissement : 154 250.00 €

Assainissement

Mme BERNARDIN Emilie présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2023 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement : 279 985.00 € Section d'investissement : 154 250.00 €

REVISION DES TARIFS ASSAINISSEMENT (24)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il conviendrait d'actualiser les tarifs actuellement en vigueur concernant les forfait et redevance d'assainissement du réseau collectif.

Entendu les explications et délibéré, le conseil municipal décide avec 2 voix CONTRE (Rives et Bernardin) et 7 voix POUR arrêter les tarifs, comme suit :

- forfait de raccordement au collectif 45 €

- redevance de consommation 1.40 € par m3

Ces tarifs seront appliqués à la prochaine facturation suite aux prochaines relevés de compteurs.

REMBOURSEMENT DE CAUTION AU LOCATAIRE - RUE DU MOULIN (25)

Monsieur le maire informe l'assemblée que M. GUERREIRO Robin nous a transmis son préavis de départ du logement sis au 5 rue du moulin, à compter du 15 avril 2023. En conséquence, il convient de lui restituer la caution versée à la signature du bail, soit 256 €.

Après délibéré, le conseil municipal autorise avec 9 voix POUR, Monsieur le maire à restituer la caution de 256 € à M. GUERREIRO Robin.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION A LA COMMUNE (26)

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu une demande écrite pour la rétrocession de la concession n° 406 achetée le 16/09/1999 par M. et Mme TORT, et non utilisée.

Entendu les explications, le conseil municipal accepte, avec 9 voix POUR, la restitution de la concession n° 406 (plan L25) au profit de la commune sans aucune compensation. Cette concession sera remise à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Site internet : partenariat en cours
- Scolarité : Préparation de la prochaine rentrée scolaire 2023 au Regroupement Pédagogique Intercommunale de Varennes S/Têche-Trézelles
 - réunion Elus / Professeurs à Varennes S/Têche le 27 avril 2023
 - réunion Professeurs / Parents / Elus à Bert le 2 mai 203
- Collecte de portables (cassés, inutilisés, ...) et accessoires, organisée par ORANGE pour un recyclage du 15 au 31 mai 2023 à la mairie
- Info COMCOM : la prévision d'achat sous réserve de l'obtention des subventions ; il a été inscrit au budget de la ComCom pour 2023 l'achat et l'installation de 2 chalets au camping de Bert

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 20.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 30 mai 2023

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Emilie BERNARDIN Michel VIVIER